



CABINET D'AVOCATS

LES DOCUMENTS A REMETTRE A VOTRE AVOCAT DANS LE CADRE D'UNE PROCEDURE EN MATIERE FAMILIALE

Afin de vous éviter la facturation des frais de photocopies, il vous est recommandé de prévoir 2 exemplaires des documents utiles à la constitution de votre dossier, comme des documents nécessaires à votre éventuelle demande d'aide juridictionnelle :

- Votre livret de famille et celui de la personne résidant avec l'un ou l'autre, si vous avez des enfants à charge,
- Votre carte d'identité,
- Votre numéro de Sécurité Sociale et l'adresse de la Caisse concernée,
- Une copie intégrale de votre acte de mariage,
- Une copie intégrale de votre acte de naissance, celui de votre époux/se, et celui de chacun de vos enfants,
- Une copie de votre éventuel contrat de mariage,
- Votre déclaration des revenus de l'année écoulée, établie au printemps de l'année en cours,
- Votre dernier avis d'imposition,
- Le justificatif de l'intégralité de vos ressources depuis le début de l'année jusqu'à ce jour, (pensions alimentaires reçues, indemnités POLE EMPLOI, allocations CAF, pensions de retraite, salaires...),
- La carte grise du véhicule dont vous souhaitez conserver la jouissance,
- Les tableaux d'amortissement de vos éventuels prêts, ou relevé récent de solde des crédits à la consommation renouvelables,
- Le justificatif de vos éventuelles charges locatives,
- Le justificatif des charges régulières relatives à vos enfants (scolaires, périscolaires et extra-scolaires).

LA ROCHELLE

46 rue Chaudrier
BP 1007
17087 La rochelle cedex

ROCHEFORT

37 avenue Docteur Diéras
BP 10328
17313 Rochefort cedex

SAINTES

53 rue Victor Hugo
17100 Saintes